

Brossette (2), et consacré au procès que les avocats et les médecins avaient été obligés de soutenir contre le traitant de la recherche des faux nobles, pour obtenir la confirmation du droit de porter la qualité de *noble*, jointe à celle d'avocat et de médecin (3).

La lettre du docteur Ménière soulevait une question d'histoire locale fort curieuse. Aussitôt Brouchoud répond au docteur parisien : « Rassurez-vous, le livre que vous recherchez existe dans la Bibliothèque de notre ville; il n'est même pas rare et sa lecture suffira pour vous instruire de ce que vous désirez savoir. »

Mais le docteur Ménière insiste. Il ne lui suffit pas d'apprendre que le livre existe; il aimerait à connaître les diverses phases de cette affaire et il prie son correspondant de mettre en lumière toutes les pièces d'un procès, qui intéressait autant les avocats que les médecins. Et c'est pour répondre à cette flatteuse invitation que Brouchoud retraçait, en quelques pages d'une remarquable netteté, l'histoire de ce débat qui eut, il y a près de deux siècles, son heure de célébrité, en nous apprenant que si l'origine de la noblesse des médecins pouvait remonter à Antonius Musa, anobli par l'empereur Auguste, pour avoir guéri ce prince, et celle des avocats à une loi de l'empereur Gratien,

---

(2) V. Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette. Édit. Laverdet. Lettre XIX : 10 avril 1700, p. 39.

(3) Ce volume a pour titre : *Recueil de toutes les pièces concernant le procès des avocats et des médecins de la Ville de Lyon contre le traitant de la recherche des faux nobles, avec Varrêt intervenu au Conseil, le quatrième janvier 1699, appratif de l'usage où sont les avocats et les médecins de prendre la qualité de noble*. Lyon, chez L. Plaignard, rue Mercière, au Grand Hercule, MCC. (Biblioth. de Lyon, iv> 21,264-17.)